

Chers membres

Un changement important est intervenu en ce qui concerne l'inscription de la compensation de la perte de revenus ; les informations relatives à la compensation "partielle" de la perte de revenus ne sont plus valables avec effet immédiat. Oda ARTECURA, avec les autres organisations de la CAMsuisse, enverra une motion au Conseil fédéral la semaine prochaine avec une demande de clarification de la position des professionnels de la santé.

Veillez suivre la procédure suivante avec effet immédiat (pour les documents, voir le site web de Oda ARTECURA, www.artecura.ch, sous la rubrique Actualités) :

Nouveau : Envoyez vos demandes avec les "Fonds de compensation des lettres" de Oda ARTECURA au bureau AVS compétent. En cas de refus, veuillez nous envoyer l'avis de refus par courrier (info@artecura.ch). Nous sommes dépendants des documents écrits, afin qu'une approche coordonnée puisse être mise en place. Les documents sont disponibles sur le site web de Oda ARTECURA sous la rubrique News

Nous espérons que vous pourrez malgré tout vous rétablir au cours de ce week-end et vous adressons nos meilleures salutations.

Susanne Bärlocher

pour l'Oda ARTECURA